

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

PUÉRICULTRICE-TEUR

→ www.sante.cgt.fr

→ Pour défendre nos établissements,
nos patient.e.s, pour la qualité
de nos pratiques professionnelles,
pour un système de santé orienté vers
l'intérêt général,
le 6 décembre,
votez pour les listes de la CGT!



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018 Ne pas jeter sur la voie publique

VOTEZ pour le progrès social



Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives

ÉLECTIONS
6 décembre 2018



Fonction Publique Hospitalière

Élections professionnelles Fonction publique

DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT

CTE CAPL

CAPD

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

PUÉRICULTRICE-TEUR

Malgré un vrai engagement de la profession sur la réingénierie de la formation des puéricultrices, ce travail n'a toujours pas abouti. De même, l'adossment du Diplôme d'État au grade master annoncé par le ministère n'est toujours pas effectif. De même, le fossé entre la rémunération des puéricultrices et celle des autres professions de même niveau d'étude et de responsabilité ou avec celle des collègues infirmiers hospitaliers des autres pays de l'OCDE devient abyssal.

Conséquences des lois successives transformant notre système de santé, les conditions de vie et d'exercice des puéricultrices/teurs sont en forte dégradation. Les notions de service public et de qualité des soins sont sacrifiées sur l'autel de la rentabilité et du court-termisme. Au cœur des problématiques prégnantes des puéricultrices.teurs, outre la sous-rémunération globale et la dégradation des conditions de vie personnelle et professionnelle on relève :

- Une forte pénibilité avérée de l'exercice professionnel qui ne bénéficie plus d'aucun dispositif de compensation
- Une reconnaissance globale du rôle des puéricultrices-teurs toujours très insuffisante
- Un ordre imposé par les gouvernements successifs qui reste muet sur les grandes problématiques de santé et qui ne conçoit l'évolution de la filière que par un transfert sur les infirmier.ères de ce que les médecins ne veulent/peuvent plus faire.
- Un ordre commun à tous les infirmier.ères ou les puéricultrices-teurs sont soumis à une haute dilution (aucune présence « IPDE » garantie à aucun niveau

ordinal, y compris les chambres disciplinaires censées pourtant rendre des jugements par « les pairs » !).
A l'ONI, ce ne sont pas les puéricultrices qui parlent et décident pour les puéricultrices !

POURQUOI VOTER POUR LES CANDIDATS CGT ?

Dans votre établissement comme dans les instances et les tutelles, la CGT sera toujours présente pour défendre les professionnel.le.s de santé et ce à quoi ils/elles sont très attaché.e.s : la qualité des soins délivrés à leurs patient.e.s ... **un système de santé au service de tous.**

Vos représentant.e.s CGT vous soutiendront pour faire face à vos difficultés, qu'elles soient individuelles ou collectives, qu'elles portent sur des problématiques locales ou nationales. En lien avec le collectif national infirmiers spécialisés de l'UFMICT CGT, un soutien vous sera également apporté à tous les niveaux sur tous les sujets spécifiques « Puéricultrices-teurs ».

Le collectif national infirmiers spécialisés de l'UFMICT CGT c'est :

- Un interlocuteur incontournable pour le ministère et les organisations médicales
- Une présence et/ou un suivi de tous les dossiers « puéricultrices » au sein des groupes de travail du ministère ou des instances nationales
- La défense des intérêts professionnels spécifiques des puéricultrices-teurs portée par la première organisation syndicale de France (première organisation syndicale, tous secteurs confondus et dans le secteur public) et tous ses syndicats locaux.

LA CGT REVENDIQUE :

- Le droit à une qualité de vie personnelle et familiale préservée,
- Une rémunération enfin juste, une prise en compte de la pénibilité d'exercice et une vraie compensation des sujétions,
- Une vraie reconnaissance de toute la profession placée dans un corps unique incluant les puéricultrices-teurs cadres et cadres supérieurs de santé,
- Un statut d'enseignants puéricultrices-teurs, un développement de la recherche spécifique, de la formation,
- La finalisation des travaux de réingénierie et l'adossment du grade master au Diplôme d'État de puéricultrice-teur,
- L'exclusivité de compétence des puéricultrices-teurs pour l'exercice en milieu scolaire,
- La reconnaissance de la consultation par puéricultrice dans les établissements de soins, en PMI et en libéral,
- La fin de la polyvalence, de l'ubérisation, des procédures dégradées et de la moins-disance qui impactent durement la qualité de soins et heurtent tout ce qui fait sens pour les soignant.e.s.

Faisons entendre notre voix, portons haut et fort nos revendications, défendons notre travail avec le vote CGT !

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**

Le 6 décembre 2018, VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !